

Procès verbal du 15 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le 15 février, à vingt heures, le Conseil Municipal de Epehy, convoqué légalement en date du 10 février, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de MARTIN Jean-Michel, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie Claude FOURNET, Bernadette LACROIX et Véronique BAULOT

Messieurs Paul CARON, Jean-Claude WILLEMS, Bernard DOBBELS, Michel DELAIRE, Lucien MOUTOIR et Patrick CHARLET

Aurélié MILLOT donne procuration à Marie-Claude FOURNET

Etaient absents excusés : Audrey DARRAS, Nancy DUMONT, Aurélié MILLOT, Lise ANDRYJASKIEWICZ et Philippe VAILLANT.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Michel DELAIRE

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'ils ont tous reçu par mail en date du 10 février 2023 le compte-rendu du conseil municipal du 09 décembre 2022. N'ayant aucune question ou remarque, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 09 décembre 2022.

- **ECLAIRAGE PUBLIC - Convention 06-TE-0124-EP - Rue Raoul Trocmé, Chaussée Brunehaut, rue des Ecoles, Ruelle du Sentier de Saulcourt, rue de la Haie du Pré, rue des Anglais, Allée du Parc, RD24E**

Lors de la dernière réunion de conseil, le conseil municipal a validé le projet d'éclairage public de la dernière tranche du village effectué par la FDE80.

Nous avons revu le dossier et demandé différentes explications. Monsieur CARON a effectué un travail minutieux avec le représentant de la FDE. Différents travaux ne sont pas à réaliser comme des travaux de passage de voies, d'effacement, etc...

La FDE a revu son devis et propose au conseil municipal d'approuver ce projet pour un montant de 142 360.00 € TTC.

- Montant pris en charge par la FDE80 52 685.00 €

(20% du coût HT, la TVA et la M.O.)

- Contribution de la commune sera de 89 675.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la FDE80

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'ouvrage
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 89 675.00 €

ECLAIRAGE PUBLIC - Subventions Etat et Région -Rue Raoul Trocmé, Chaussée Brunehaut, rue des Ecoles, Ruelle du Sentier de Saulcourt, rue de la Haie du Pré, rue des Anglais, Allée du Parc, RD24E

Le conseil municipal vient de valider le projet de la FDE avec du reste à charge de la commune de 89 675.00 €.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de recevoir d'autres subventions par l'Etat et la Région.

En effet :

- La Région Hauts-de-France, dans le cadre d'appui aux projets locaux des communes rurales de -de 2000 habitants peut apporter une aide de 30 % plafonné à 15 000 €
- L'Etat, par le Fonds vert (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires), participe à la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Le reste à charge, toute subvention comprise, doit laisser 20 % à la charge de la commune.

Le plan de financement du reste à charge pour cette opération est le suivant :

Coût de l'opération HT	112 094.00 €
Subvention FDE80 (20 %)	22 419.00 €
Subvention Région (plafond 15 000 €)	15 000.00 €
Subvention Etat (Fonds vert)	52 256.00 €
Charge communale (20 %)	22 419.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'Adopter le plan de financement
- De solliciter l'Etat et la Région pour cette opération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ACHAT MEUBLE BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire accompagné de Monsieur CARON et Madame LACROIX ont effectué différentes mesures afin d'équiper la future bibliothèque avec différentes armoires.

Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de la Société UGAP DIRECT (qui est une centrale d'achat d'équipement pour les collectivités territoriales)

Le montant est de 7 233.45 € HT pour :

- 2 rayonnages simples de 1 m de long sur 1.80 m de haut
- 12 rayonnages double de 1 m de long sur 1.80 m de haut
- 130 tablettes

Soit un linéaire d'environ 115 m.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité.

APAVE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir accepté le devis de la Société APAVE pour 1 250 € HT concernant la visite d'un ingénieur en construction et le rapport de diagnostic concernant les fissures à la salle des fêtes.

DEMANDE DE SUBVENTION ROBBERS GANG

Monsieur le Maire informe que l'Association Robbers Gang souhaite organiser un trail sur notre commune le 9 avril 2023.

Nous avons reçu également une demande de subvention afin de réaliser cette action.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour attribuer la somme de 200 € correspondant à une subvention pour toute l'année 2023.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 200 €.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	206 254.93 €
- Un excédent reporté de :	3 791.65 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	210 046.58 €

Après échange de vues, la séance est levée à 22 h 00